



10ème séance du Conseil général de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Mardi 17 juin 2025 à 17h30

à l'Hôtel de Ville

Ordre du jour

1. Introduction de la séance
2. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil général du 19 mars 2025
3. Comptes 2024 : rapports du Conseil communal (25.030), de la Commission financière (25.031) et des sous-commissions
 - a. discussion générale ;
 - b. discussion de détail et traitement des interpellations :
 - 25.024 – Interpellation du groupe PVL, "Affichage politique gratuit F4", déposée le 31 mars 2025
 - 25.025 – Interpellation du groupe PLR, "Pénurie de pédiatre à La Chaux-de-Fonds", déposée le 2 avril 2025
 - 25.026 – Interpellation du groupe PLR, "Projet de parc photovoltaïque au sol sur cinq hectares au nord de l'aéroport, une honte !", déposée le 2 avril 2025
 - 25.036 – Interpellation du groupe PS "Ligne directe La Chaux-de-Fonds-Neuchâtel : si la confiance est de mise, des questions subsistent", déposée le 20 mai 2025

- c. vote de l'arrêté ;
 - d. prise d'acte des rapports du Conseil communal et de la Commission financière.
4. Partie officielle et constitutive du Bureau du Conseil général :
- a. discours de la présidente sortante du Conseil général ;
 - b. élection du Bureau du Conseil général pour l'année 2025-2026 ;
 - c. discours du président du Conseil général pour l'année 2025-2026.

Béatrice Thiémard-Clémentz
présidente du Conseil général

N.B. Comme à l'accoutumée lors du changement de présidence une agape clôturera cette séance.

25.024 - Interpellation du groupe PVL intitulée "Affichage politique gratuit F4", déposée le 31 mars 2025

Lors de la dernière campagne des cantonales 2025, il a été constaté d'apparentes disparités quant à la répartition des affiches politiques F4 en lieu et en nombre, on a pu également voire des emplacements blanc ou des affiches avaient été décollées. Le Conseil communal peut-il nous communiquer les lieux pressentis pour l'affichage politique dit gratuit, la clé de répartition selon les partis politiques et quelles mesures il pourrait prendre en cas d'arrachage de ces affiches par des tiers.

Pascal Kaufmann

25.025 – Interpellation du groupe PLR, intitulée "Pénurie de pédiatre à La Chaux-de-Fonds", déposée le 2 avril 2025

A brève échéance (deux ans environ), il semble que la plupart des pédiatres installés en cabinet privé en ville vont cesser leur activité et que les perspectives de transmettre leur pratique paraissent faibles. Les deux ou trois pédiatres qui poursuivront leur activité sont déjà suroccupés. Aujourd'hui déjà les pédiatres installés ont peine à prendre ou ne prennent plus de nouveaux patients, or en terme de pédiatrie un nouveau patient est un nouveau-né. Les parents potentiels, les gynécologues et les sages-femmes qui sont en première ligne sont très inquiets.

Le Conseil communal peut-il nous informer s'il est conscient de la situation, dresser un état des lieux précis et notamment nous informer de la situation de l'antenne de pédiatrie de RHNE. Celle-ci devient essentielle, que sait-on du nombre de collaborateurs agréés par les assurances avec droit de pratique dont elle dispose actuellement et dont elle pourra disposer à l'avenir ?

Le CC peut-il nous informer des mesures qu'il envisage de prendre pour favoriser l'installation de pédiatres en ville.et la prise en charge des petits et ainsi que les collaborations qu'il entrevoit pour remédier à la situation ?.

Claude-André Moser

25.026 – Interpellation du groupe PLR, intitulée "Projet de parc photovoltaïque au sol sur cinq hectares au nord de l'aéroport, une honte !", déposée le 2 avril 2025

Le groupe PLR a appris que la Ville a l'intention de laisser se réaliser un projet de parc photovoltaïque au sol sur environ cinq hectares qui lui appartiennent au nord de la piste de l'aéroport des Eplatures.

Peu importe l'affectation cadastrale et le statut juridique des surfaces concernées, le fait est que cette surface est très importante, qu'elle est non construite, qu'elle est une surface de production agricole, quelle est louée et exploitée par un fermier communal dont l'exploitation sera gravement amputée si ce projet se réalise.

Actuellement, les surfaces de toitures de toutes sortes et de toutes natures, industrielles, publiques, privées, recèlent un potentiel immense et encore largement inexploité.

Mais encore, les surfaces au sol non productives et sans intérêt agricole recèlent également un important potentiel inexploité : bretelles routières et ferroviaires, talus de chemin de fer, rocailles, parking etc.

Ce projet consiste en un mitage du territoire à grande échelle. C'est de la construction de terrain non construit. C'est de l'urbanisation sans habitants et sans emplois.

C'est une pression sur la terre agricole qui engendrera des importations de nourriture, mais aussi une concurrence encore plus élevée entre les exploitations pour l'accès à la terre, qui est l'outil de travail des agriculteurs.

C'est une solution de facilité qui contribue à enlever toute motivation et toute pression pour réaliser des projets sur des constructions existantes ou surfaces énumérées plus haut, ce qui devrait être une priorité absolue.

Le groupe PLR est consterné et en colère. Il peine à comprendre la motivation du Conseil communal.

Ce dernier est prié de s'expliquer.

Christophe Ummel

25.036 – Interpellation du groupe PS, intitulée "Ligne directe La Chaux-de-Fonds-Neuchâtel : si la confiance est de mise, des questions subsistent", déposée le 20 mai 2025

Suite à la conférence de presse tenue le 2 mai 2025 par le canton, l'office fédéral des transports et les CFF, nous souhaitons connaître la position du Conseil communal sur le nouvel agenda prévisionnel communiqué annonçant une mise en service de la ligne directe à l'horizon 2041 et sur ses éventuelles inquiétudes quant à une non-réalisation de cette infrastructure centrale pour la mobilité régionale.

Laurent Duding